

Le deux avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

**Présents** : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE, François THABUIS.

**Absents (excusés) :**

Matthieu BATAILLE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2026. DEL\_2026\_029**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état n°1259 des taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026 et fixe les taux comme suit :

taxe foncière (bâti)	26,41 %
taxe foncière (non bâti)	92,27 %
taxe d'habitation	19,96 %

Fait et délibéré à Le Bouchet-Mont-Charvin

Le deux avril deux mille vingt-six.

Le Maire,

Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Matthieu BATAILLE



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,

Franck PACCARD

